



**PRÉFET
DE LOT-ET-GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet
Service des sécurités
Service interministériel de défense
et de protection civiles

Passage en vigilance rouge canicule samedi 11 juillet 2026 à 16h

Le Préfet de Lot-et-Garonne vous informe du passage en vigilance rouge canicule ce jour à 16h, pour un début d'évènement demain, dimanche 12 juillet 2026 à 12h.

Situation :

Épisode de chaleur intense et durable, se prolongeant au moins jusqu'en milieu de semaine prochaine, avec néanmoins un possible début de baisse des températures par l'ouest du pays, en première partie de semaine prochaine.

Evolution prévue :

Pour aujourd'hui, samedi 11 juillet, les températures maximales seront comprises entre 38 et 41 degrés.

Températures cette nuit : entre 20 et 22 degrés

Pour demain, dimanche 12 juillet, les températures maximales seront comprises entre 36 et 40 degrés

Températures pour la nuit : entre 22 et 23 degrés,

Pour la journée de lundi 13 juillet, les températures maximales pour le jour seront comprises entre 30 et 34 degrés en raison d'une couverture nuageuse

Il est conseillé aux maires de :

- Informer et alerter :
 - Ses propres services ;
 - Les structures et établissements relevant de sa compétence, dont les crèches municipales, les structures d'accueil de jeunes enfants et mineurs relevant de sa compétence et les centres communaux d'action sociale (CCAS) ;
- Mettre en place la cellule communale de suivi, et activer son plan communal de sauvegarde (volet gestion sanitaire des vagues de chaleur) ;
- Diffuser les recommandations sanitaires par tout moyen (tracts, panneaux lumineux, affiches...), activer un numéro vert d'appel le cas échéant ;
- Faire contacter les personnes fragiles isolées (personnes en situation de dépendance, âgées, à mobilité réduite ou handicapées...) ;

- Organiser le transport des personnes vulnérables habitants dans des logements mal adaptés aux fortes chaleurs, vers des lieux rafraîchis avant la période la plus chaude de la journée ;
- Mettre à disposition des populations, notamment des populations vulnérables, les localisations des espaces verts, fontaines, points d'eau potable, locaux collectifs disposant de pièces climatisées ou rafraîchies (application smartphone, carte interactive sur le site de la commune, panneaux lumineux...) ;
- Faire appel en tant que de besoin aux antennes de proximité des associations nationales et aux associations locales, aux volontaires du service civique ;
- Assurer un suivi spécifique des décès sur sa commune ;
- Tenir informé le préfet des actions mises en œuvre et des difficultés éventuelles rencontrées ;
- Exceptionnellement et temporairement, aménager les horaires des chantiers, notamment du BTP, sur la voie publique.
- S'agissant des manifestations et rassemblements, je vous rappelle les mesures suivantes :
 - Les **manifestations sportives de plein air sont interdites**
 - Reporter, aménager ou interdire, toute manifestation ou grand rassemblement sur sa commune dont il a connaissance ;

Le SIDPC reste à votre disposition pour tout complément d'information au 06.85.30.11.90.

